

**Extrait de la décision d'autorisation de travaux
N°2010-0001**

Pétitionnaire : PARAYRE Vincent

Adresse : 7 chemin des estamyols, 66380 – PIA-

Localisation des travaux : Gard / Les Dourbies / Col de Faubel

N°de parcelle : 20, 21, 22, 26, 27, 28, 38, 39, 40, 41 et 43

Nature des travaux : Coupe de bois de chauffage

Article 1 : Les travaux objets de la demande susvisée sont autorisés.

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Aucun engin ne devra circuler dans les cours d'eau, ni les traverser. Les rémanents d'exploitation ne doivent pas être laissés dans le cours d'eau ni dans une bande de 10m à partir des rives.
- Stations de Gagée jaune signalées sur le plan ci-joint : Interdiction de dépôt de bois et circulation d'engins sur ces stations (espèce protégée).
- Présence d'une aire de Buse variable, signalée sur le plan ci-joint : l'arbre porteur du nid, repéré sur le terrain à la peinture jaune, devra être conservé, ainsi que tous les arbres dans un rayon de 30m. En cas de nidification avérée (signalée par l'agent du Parc National lors du contact préalable avant commencement des travaux), aucune exploitation ne devra avoir lieu du 15 février au 15 juin dans le secteur mentionné sur la carte (périmètre de quiétude).
- Tous les arbres ceinturés en jaune sur la coupe seront conservés.
- L'agent de terrain territorialement compétent devra être appelé avant tout commencement de travaux ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.

Article 3 : La présente autorisation est délivrée pour une période de deux années à compter de sa notification.

Article 4 : La présente autorisation ne dispense pas le demandeur des autorisations nécessaires au titre des autres législations applicables au projet.